

- *Tu es de nationalité française*
- *Tu as au moins 21 ans*
- *Tu n'as aucune condamnation entraînant une inéligibilité*
- *Tu es inscrit sur une liste prud'homale*

*tu peux devenir conseiller(e) prud'homale dans la section « activités diverses »*

*Les droits des conseiller(e) :*

- *tout temps liés aux prud'hommes est compté comme temps de travail*
- *aucune baisse de revenus*
- *des stages de formation*

*Etre conseiller(e) prud'homal(e) donne droit à un statut équivalent à celui de délégué(e) du personnel.*

Contact soit le SEP

(coordonnées sur <http://sep.unsa-education.org> dans la rubrique « Le SEP en régions ») ;

soit ton Union Départementale UNSA

(coordonnées sur <http://www.unsa.org> dans la rubrique « Contacter l'UNSA »)



**SYNDICAT  
EDUCATION  
POPULAIRE**



**SYNDICAT  
EDUCATION  
POPULAIRE**

*L'éducation populaire notre terrain d'action*

**3 décembre 2008 :  
Elections prud'homales**

